



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 7 avril 2023

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **SIGNATURE D'UNE FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ETUDIANTE**

*En cette fin de semaine olympique et paralympique, qui a mobilisé plus de 7 500 écoles et établissements et touché plus d'un million d'élèves et d'étudiants, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, ont signé, à l'issue d'un septième atelier d'Impulsion Politique et de Coordination Stratégique (IPCS)<sup>1</sup>, une feuille de route aux côtés de France Universités, de la Conférence des grandes écoles et de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, pour accélérer durablement le développement de la pratique sportive étudiante dans notre pays, à l'aube des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.*

La France compte aujourd'hui 3 millions d'étudiants. Si 60% de nos étudiants pratiquent une activité physique régulière, 54% d'entre eux ont vu leur temps de pratique diminuer durant la crise sanitaire. Or la pratique d'un sport constitue un levier de santé publique majeur à une heure où la sédentarité progresse et où les enjeux de bien-être physique et mental sont particulièrement prégnants au sein de la communauté étudiante. **Les ministres s'engagent donc, par cette feuille de route, avec l'ensemble des conférences d'établissements à installer encore davantage le sport au cœur des campus et de la vie de nos étudiants dans la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.**

Cette feuille de route a été construite sur la base de plusieurs travaux et rapports, dont ceux de l'IGESR<sup>2</sup>, de France Universités, de la Conférence des grandes écoles et de l'ANESTAPS/ONAPS<sup>3</sup>, et grâce à de nombreuses consultations menées ces derniers mois avec l'ensemble du monde universitaire et sportif au sein d'un groupe de travail interministériel piloté par la DGESIP<sup>4</sup>. Cette feuille de route vise à développer et dynamiser la pratique sportive de nos étudiants en agissant sur trois leviers :

1. Le **développement de l'offre** et la **diversification des pratiques** ;
2. La **valorisation de la pratique sportive** et **l'aménagement du temps universitaire** ;
3. Le **renforcement des moyens**, de la **gouvernance** et de **l'évaluation**.

**1. Pour développer l'offre et diversifier les pratiques, les actions suivantes seront mises en œuvre :**

---

<sup>1</sup> Les ateliers d'Impulsion Politique et de Coordination stratégique, mis en place depuis juillet par la Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques visent à approfondir une thématique sportive dédiée afin définir un plan de progression concret et opérationnel associant tous les acteurs concernés.

<sup>2</sup> Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

<sup>3</sup> Association Nationale des Etudiants en STAPS ; Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité.

<sup>4</sup> Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle.

- Les établissements favoriseront l'essor des offres de **sport-santé** et le développement de la **pratique libre** sur les campus, à l'instar de *l'Université Paris Cité* et *Sorbonne Université*, notamment via l'utilisation en autonomie des infrastructures universitaires, avec des **créneaux d'ouverture élargis**.
- Les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS) et les services des sports des grandes écoles seront encouragés à recourir à des **emplois étudiants STAPS** pour soutenir le renforcement de la pratique, sa diversification et l'accompagnement des étudiants.
- Le renforcement des offres porté par les établissements devra permettre l'augmentation significative des activités accessibles aux étudiants en situation de handicap. Dans cette logique d'inclusion, l'opportunité d'une convention de partenariat entre les universités et le Comité Paralympique et Sportif Français sera travaillée pour accompagner les étudiants dans leurs démarches.
- Les alternatives « hors les murs » seront également promues via la mise en œuvre de **partenariats avec les fédérations sportives**, suivant les exemples des *Fédérations Françaises d'Aviron et de Basketball*, mais aussi avec **les clubs et les structures privées**, à l'instar de *LE FIVE*, développant des offres attractives à destination des étudiants.

Pour mieux faire connaître l'ensemble de ces offres, **des « Villages sports » seront organisés chaque année dès la rentrée 2023** autour de la journée internationale du sport universitaire le 20 septembre, et la communication sera intensifiée pour sensibiliser les jeunes aux bienfaits de la pratique sportive et aux risques de la sédentarité.

## 2. Pour valoriser la pratique et aménager le temps universitaire :

- Sur le modèle de *l'Université Sorbonne Paris Nord* et de *Centrale Supélec Université Paris-Saclay*, les établissements seront incités à valoriser la pratique en mobilisant l'octroi de **crédits ECTS**, en bonifiant leur **système de notation** ou en proposant des **unités d'enseignement optionnelles** sport dans les maquettes universitaires.
- **L'aménagement des emplois du temps**, notamment dans le cadre des régimes spéciaux d'études<sup>5</sup>, devra également encourager la pratique sportive comme le montre par ailleurs l'exemple de *l'EM Lyon*.
- Toujours pour valoriser la pratique, les établissements seront appelés à soutenir l'organisation de compétitions étudiantes sur les campus. Un groupe de travail, associant notamment la Fédération Française du Sport Universitaire et Noam Mouelle<sup>6</sup>, sera constitué pour piloter l'organisation **d'un grand événement sportif inter-étudiants au printemps 2024**.

## 3. En ce qui concerne les moyens financiers, la gouvernance et l'évaluation :

- Les établissements seront appelés à mobiliser davantage leur **Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**, en fixant un seuil minimum dédié à l'activité physique et sportive (7 à 8% par exemple). Les fonds CVEC pourront ainsi financer des équipements sportifs structurants (notamment sur les sites délocalisés) ainsi que des emplois étudiants.
- Pour les **étudiants boursiers**, la montée en puissance du **Pass'Sport** permettra l'obtention d'une aide financière leur permettant un accès facilité à la pratique en clubs ou dans le secteur des loisirs sportifs marchands.
- Une attention particulière sera donnée aux équipements, en commençant par la cartographie et **l'audit partenarial** des infrastructures universitaires existantes. Pour

<sup>5</sup> Contrat entre l'étudiant et l'université permettant de mieux prendre en compte sa situation et des engagements réciproques.

<sup>6</sup> Etudiant de l'Université de Cambridge de 21 ans qui est devenu le 26 mars 2023 le troisième français à remporter la Boat Race, mythique course d'aviron entre Oxford et Cambridge depuis 1829.

adapter l'offre d'équipements aux besoins, une enquête nationale sera menée à l'automne 2023 par les deux ministères. Les établissements pourront aussi décliner leur propre questionnaire afin de développer l'offre la plus personnalisée au niveau local.

- Un groupe de travail réunissant les principaux acteurs sera mis en place pour aboutir à l'automne 2023 à une convention **entre les collectivités et les établissements** pour une meilleure utilisation des équipements existants.
- Le sport étudiant sera également pris en compte dans les prochains « plans équipements » portés par **l'Agence Nationale du Sport** et les établissements seront incités à décliner le concept de « **design actif** »<sup>7</sup> pour développer les « campus actifs ».
- La composition des **conseils des sports** pourra être renforcée, à l'instar de celui de *l'INSA Lyon*, avec l'implication d'étudiants et de représentants externes, en particulier issus du mouvement sportif et des collectivités locales, et des réflexions seront ouvertes sur la nomination plus systématique de **référents sport**.

Cette feuille de route des deux ministères, soutenue et signée par les Conférences d'établissements d'enseignement supérieur (France Universités, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs), fera l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle et d'un suivi régulier tout au long du quinquennat. Paris 2024 a par ailleurs annoncé la **labellisation « Génération 2024 »** de France Universités et de la Conférence des grandes écoles pour accentuer l'appropriation par les établissements et les étudiants des enjeux sportifs et faire monter l'engouement autour des Jeux.

\*\*\*

*« Les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche sont pleinement engagés dans la dynamique des Jeux de Paris 2024 ! Avec Amélie Oudéa-Castéra, nous voulions transformer l'essai et créer les conditions, avec nos établissements, d'un renforcement de la pratique sportive de nos étudiants, pour leur santé et leur bien-être. Nous levons les freins financiers en mobilisant le Pass'Sport pour les boursiers et en promouvant une offre accessible pour tous, au cœur ou à proximité des campus. Mais nous allons au-delà en valorisant aussi la pratique des étudiants au cœur des cursus et en prêtant une attention inédite à la question des équipements », Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

*« Avec ma collègue Sylvie Retailleau et toutes les équipes de l'enseignement supérieur, nous voulions construire et partager cette feuille de route, en abordant l'ensemble des enjeux, de la lisibilité donnée à l'offre de pratiques jusqu'à leur animation par une gouvernance sportive renforcée au cœur des écoles et des universités. Cette approche partenariale est essentielle pour dynamiser durablement la pratique sportive de nos étudiants et en faire une composante à part entière de l'héritage des Jeux, qui doivent aussi inspirer le développement des compétitions sportives étudiantes » Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.*

#### **Contacts presse :**

**Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Tél : 01 55 55 82 00 // Mél : [presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)

**Cabinet de la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques**

Tél : 01 40 45 92 04 // Mél : [sec.presse.sports@sports.gouv.fr](mailto:sec.presse.sports@sports.gouv.fr)

---

<sup>7</sup> Ce principe simple permet de faire de l'espace public un outil pour favoriser un mode de vie plus actif via des marquages au sol et des aménagements incitatifs.